



REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Dragon Briec est un lieu d'apprentissage des règles de vie en société. L'assiduité des adhérents aux activités (cours, stages, compétitions, ...) est indispensable à son bon fonctionnement.

Ce règlement a pour but de rappeler ces règles de base et de définir les responsabilités de chacun.

-
- 1- L'adhérent s'engage à venir en cours en tenue adéquat pour la pratique du sport, en privilégiant les tenues officielles du club ou à défaut une tenue de sport adaptée. L'adhérent se présentant en tenue non sportive ou sans ses protections pour le boxeur pourra se voir refuser l'accès au cours.
 - 2- L'adhérent s'engage, au respect d'autrui, de la propreté des locaux, du matériel mis à sa disposition et des consignes qui lui sont données par les responsables de l'association.
 - 3- Le jeune est responsable de son comportement vis-à-vis d'autrui. Au cours de la saison, bien que sous l'autorité de l'encadrant, les mineurs assument les conséquences de leurs faits et gestes. Nous attirons l'attention des parents sur leurs responsabilités concernant le comportement de leur enfant.
 - 4- En cas de détérioration du matériel mis à la disposition des adhérents, les responsables de l'association se réservent le droit de demander le remboursement à l'adhérent ou à son responsable légal, à charge pour lui de recourir à sa responsabilité civile.
 - 5- L'enfant est sous la responsabilité de l'association et des moniteurs lorsque celui-ci se trouve dans les lieux et les créneaux horaires de cours. L'association se dégage de toute responsabilité avant et après les cours.
 - 6- Aucun adhérent (mineur et majeur) ne pourra participer aux activités s'il est sous l'emprise d'alcool ou de drogue. Si cette situation devait se poser, que ce soit en cours ou en déplacement, les parents du mineur impliqué en seraient avertis. Les responsables de l'association ne cautionnent pas la consommation de drogue ni de tabac ainsi que l'abus d'alcool.
 - 7- Toute infraction sera suivie de sanctions. Les responsables se réservent le droit d'exclure tout adhérent posant des problèmes liées à son comportement.

Signature des différentes personnes concernées ci-dessous avec la mention « Lu et approuvé »

	Adhérent	Représentant légal pour les mineurs	Représentant de l'association
Nom :			
Prénom :			
Date :			
Signature:			



REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Dragon Briec est un lieu d'apprentissage des règles de vie en société. L'assiduité des adhérents aux activités (cours, stages, compétitions, ...) est indispensable à son bon fonctionnement.

Ce règlement a pour but de rappeler ces règles de base et de définir les responsabilités de chacun.

-
- 1- L'adhérent s'engage à venir en cours en tenue adéquat pour la pratique du sport, en privilégiant les tenues officielles du club ou à défaut une tenue de sport adaptée. L'adhérent se présentant en tenue non sportive ou sans ses protections pour le boxeur pourra se voir refuser l'accès au cours.
 - 2- L'adhérent s'engage, au respect d'autrui, de la propreté des locaux, du matériel mis à sa disposition et des consignes qui lui sont données par les responsables de l'association.
 - 3- Le jeune est responsable de son comportement vis-à-vis d'autrui. Au cours de la saison, bien que sous l'autorité de l'encadrant, les mineurs assument les conséquences de leurs faits et gestes. Nous attirons l'attention des parents sur leurs responsabilités concernant le comportement de leur enfant.
 - 4- En cas de détérioration du matériel mis à la disposition des adhérents, les responsables de l'association se réservent le droit de demander le remboursement à l'adhérent ou à son responsable légal, à charge pour lui de recourir à sa responsabilité civile.
 - 5- L'enfant est sous la responsabilité de l'association et des moniteurs lorsque celui-ci se trouve dans les lieux et les créneaux horaires de cours. L'association se dégage de toute responsabilité avant et après les cours.
 - 6- Aucun adhérent (mineur et majeur) ne pourra participer aux activités s'il est sous l'emprise d'alcool ou de drogue. Si cette situation devait se poser, que ce soit en cours ou en déplacement, les parents du mineur impliqué en seraient avertis. Les responsables de l'association ne cautionnent pas la consommation de drogue ni de tabac ainsi que l'abus d'alcool.
 - 7- Toute infraction sera suivie de sanctions. Les responsables se réservent le droit d'exclure tout adhérent posant des problèmes liées à son comportement.

Signature des différentes personnes concernées ci-dessous avec la mention « Lu et approuvé »

	Adhérent	Représentant légal pour les mineurs	Représentant de l'association
Nom :			
Prénom :			
Date :			
Signature:			